



Règlement abrégé

Offre de remboursement 100 euros pour l'achat d'un fusil 828 benelli

1. Identification de l'organisateur

Société organisatrice : HUMBERT CTTS
Adresse du siège : 45 avenue Paccard,
42340 Veauche
SIREN : 734 500 531 00045
Contact : marketing@humbert.com

2. Périmètre territorial

L'opération est réservée aux achats réalisés en France.

3. Nature de l'opération

La Société organisatrice met en place une offre de remboursement différé portant sur un produit réglementé, selon les conditions définies dans le support d'opération validé par la Société organisatrice.

Le montant du remboursement prévu dans le cadre de l'opération est de 100 euros, versé exclusivement par virement bancaire après validation du dossier.

4. Période de validité

L'opération concerne les achats effectués du 1er avril 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

5. Conditions générales de recevabilité

Pour qu'une demande soit recevable, le participant doit :

- avoir réalisé l'achat pendant la période de validité ;
- résider dans le périmètre territorial autorisé ;
- enregistrer sa demande sur le site désigné par la Société organisatrice ;
- remplir le formulaire ;
- transmettre un relevé d'identité bancaire permettant le remboursement par virement.

Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, non conforme ou transmise hors délai est rejetée.

6. Limitation de l'opération

L'opération est strictement limitée aux 100 premières demandes complètes et valides enregistrées sur le site désigné par la Société organisatrice.

Seule la date d'enregistrement du dossier complet et valide fait foi.

Une demande initialement incomplète ne peut être prise en compte qu'à compter de sa régularisation complète.

7. Modalités de remboursement

Après vérification de la conformité du dossier, le remboursement est effectué par virement bancaire sur le compte communiqué par le participant.

Aucun remboursement ne peut être effectué :

- en espèces ;
- par chèque ;
- sous forme d'avoir ;
- ou par tout autre moyen que le virement bancaire.

En cas d'erreur dans les coordonnées bancaires communiquées, la Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité d'exécuter le remboursement.

8. Contrôle et rejet des dossiers

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile portant sur :

- l'identité du participant ;
 - la conformité des justificatifs ;
 - la validité de l'achat ;
 - le respect des conditions de l'opération.
- Seront notamment refusés les dossiers :
- incomplets ;
 - illisibles ;
 - frauduleux ;
 - non conformes ;
 - déposés hors période ;

déposés hors zone géographique autorisée ;

ou au-delà de la limite des 100 premiers dossiers complets et valides.

9. Responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de :

- dysfonctionnement du site d'enregistrement ;
- perte ou mauvaise transmission des pièces ;
- erreur de saisie du participant ;
- cas de force majeure ou événement indépendant de sa volonté.

Elle se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent.

10. Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'opération sont traitées par HUMBERT CTTS pour les seuls besoins de gestion administrative de l'offre, de vérification des demandes, de traitement des remboursements et de gestion des réclamations.

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à : marketing@humbert.com

11. Droit applicable

Le document est soumis au droit français.

Sa version finale doit être revue et validée par le service juridique compétent avant toute publication ou diffusion.